

Concepteur - Travaux à proximité des réseaux « Intervenir en sécurité » DT/DICT/AIPR

Multi-Métiers

Durée : 7 h sur 1 jour

- Objectif :**
- Assurer la mission d'un « Concepteur », responsable de projet, titulaire d'une autorisation réglementaire d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
 - Préparer le candidat « Concepteur » à l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence, puis ultérieurement une AIPR

- Pré-requis :**
- Avoir pris connaissance des textes officiels suivants :
 - le décret relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » (décret anti Endommagement) du 5 octobre 2011
 - les arrêtés et les annexes associées
 - le guide technique relatif « aux travaux à proximité des réseaux »

- Public :**
- Les « Concepteurs », personnels du responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les DT, d'analyser leur réponse, de procéder ou faire procéder à des Investigations Complémentaires et au marquage piquetage des réseaux et d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux

- Pédagogie :**
- Prise en compte des normes et du guide technique
 - Remise de documents
 - Exposé Power point
 - Questions réponses



- Intervenants :**
- Formateurs issus du milieu professionnel

- Formation :**
- En inter entreprises ou en intra entreprise

- Effectif :**
- De 8 stagiaires minimum à 12 stagiaires maximum

- Lieu :**
- Montreuil-sous-Bois, Ile de France

- Programme :**
- **Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers :**
 - Formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet. Analyse des réponses
 - Réalisation des IC (investigations complémentaires) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages (A/B/C), responsabilité
 - Clauses dans les marchés et DCE - Marquage – Piquetage
 - **Procédures exécutants avant les chantiers :**
 - Formulaire de DICT
 - Analyse des réponses du DCE et du marché
 - Compétences des personnels
 - Application du code technique. Lecture des indices et affleurants
 - Travaux avec ou sans tranchée
 - **Au cours du chantier :**
 - Constat d'arrêt ou de sursis
 - Constat de dommage
 - Opérations sur chantier

- Validation :**
- Attestation de stage
 - Passage du test AIPR